



**Ligue Grand Est de  
Badminton**

Maison des Sports  
13 rue Jean Moulin  
54510 TOMBLAINE

**Identifiant :**

Règlement  
InterCodep 2024-  
2025

PAGE N°

**1**

**Règlement du championnat JEUNES  
Grand Est des Comités Départementaux  
(InterCodep)**

<b>INDICE DE REVISION</b>	<b>DATE D'APPLICATION</b>	<b>OBJET DE LA REVISION</b>
Z		Projet
A	01/09/2016	Saison 2016/2017
B	01/09/2017	Saison 2017/2018
C	01/09/2018	Saison 2018/2019
D	01/09/2019	Saison 2019/2020
E	01/09/2020	Saison 2020/2021
F	01/09/2021	Saison 2021/2022
G	01/09/2022	Saison 2022/2023
H	01/09/2023	Saison 2023/2024
I	01/09/2024	Saison 2024/2025

**REDACTEURS**

Benoit LAURENT Responsable de la CRJ

**DESTINATAIRES**

Membres de la CRJ LGEBaD, Présidents des CODEP de la LGEBaD, les clubs participants et salariés LGEBaD.

	<p align="center"><b>Ligue Grand Est de Badminton</b> Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p align="center"><b>Identifiant :</b>  Règlement InterCodep 2024- 2025</p>	<p align="center">PAGE N°  <b>2</b></p>
--	--	---	---

## SOMMAIRE

<b>1. OBJET.....</b>	<b>3</b>
<b>2. DOMAINE D'APPLICATION.....</b>	<b>3</b>
<b>3. REFERENCES.....</b>	<b>3</b>
<b>4. DEFINITIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>5. LISTE DES ANNEXES.....</b>	<b>3</b>
<b>6. DESCRIPTION DETAILLEE</b>	
<b>ART. 1 INSCRIPTIONS ET TARIFS.....</b>	<b>5</b>
<b>ART. 2 COMPOSITION DES EQUIPES.....</b>	<b>5</b>
<b>ART.3 ORGANISATION DE L'INTERCODEP SUR LA SAISON.....</b>	<b>6</b>
<b>ART. 4 DEROULEMENT D'UN INTERCODEP.....</b>	<b>7</b>

	<p align="center"><b>Ligue Grand Est de Badminton</b> Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p align="center"><b>Identifiant :</b>  Règlement InterCodep 2024- 2025</p>	<p align="center">PAGE N°  <b>3</b></p>
--	--	---	---

## 1. OBJET

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles doivent se dérouler le Championnat JEUNES Grand Est des Comités Départementaux de Badminton (InterCodep).

Il précise les modalités d'inscription, de participation et d'organisation de chaque tour.

## 2. DOMAINE D'APPLICATION

Les modalités du présent règlement sont exclusivement destinées à cette compétition.

## 3. REFERENCES

Principes sportifs 03.01: Règlement Général des Compétitions.

## 4. DEFINITIONS

**CODEP** : Comité Départemental.

**CRJ** : Commission Régionale Jeunes.

**InterCodep** : Championnat JEUNES Grand Est des Comités Départementaux de Badminton.

**JA** : Juge-Arbitre.

**LGEbAD** : Ligue Grand Est de Badminton.

	<p align="center"><b>Ligue Grand Est de Badminton</b> Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p align="center"><b>Identifiant :</b>  Règlement InterCodep 2024- 2025</p>	<p align="center">PAGE N°  <b>4</b></p>
--	--	---	---

## 6. DESCRIPTION DETAILLEE

L'InterCodep est une compétition officielle par équipe organisée par le LGEBaD dans les catégories benjamines et minimes permettant de désigner le CODEP champion du Grand Est pour la saison en cours.

Une rencontre d'InterCodep oppose 2 CODEP au travers de 10 matchs :

- 5 matchs en benjamin : 1 simple homme, 1 simple dame, 1 double homme, 1 double dame et 1 double mixte
- 5 matchs en minime : 1 simple homme, 1 simple dame, 1 double homme, 1 double dame et 1 double mixte

La compétition se déroule sur 1 seul weekend dont la date est publiée dans le calendrier de la ligue :

L'InterCodep s'organise en 1 poule « haute » de 5 CODEP / 1 poule « basse » de 4 CODEP. Les poules étant faites d'après les résultats de la saison précédente

- Le samedi :
  - 2 à 3 rencontres par CODEP dans la poule haute (3 tours)
  - 1 rencontre par CODEP dans la poule basse (1 tour)
- TOUR 2 le dimanche :
  - 1 à 2 rencontres par CODEP dans la poule haute (2 tours)
  - 2 rencontres par CODEP dans la poule basse (2 tours)
  - Podium et remise des récompenses

La gestion de l'InterCodep est confiée par la LGEBaD à la CRJ :

**Pour la LGEBaD**

Responsable de la Commission Régionale Jeunes compétitions

**Benoit LAURENT**

Tél. : 06 84 51 01 24

[crj@lgebad.com](mailto:crj@lgebad.com)

**Salarié LGEBAD référent**

**Grégoire MULLER**

Tél. : 06 88 91 01 73

[gregoire.muller@lgbad.com](mailto:gregoire.muller@lgbad.com)

La CRJ peut confier l'organisation au CODEP ou club accueillant l'InterCodep.

La ligue aura en charge la fourniture des volants durant les rencontres et des récompenses.

Badnet est utilisé pour la gestion de cette compétition.

	<p align="center"><b>Ligue Grand Est de Badminton</b> Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p align="center"><b>Identifiant :</b>  Règlement InterCodep 2024- 2025</p>	<p align="center">PAGE N°  <b>5</b></p>
--	--	---	---

## **ART.1 INSCRIPTIONS ET TARIFS**

- 1.1 L'InterCodep Jeunes Grand Est concerne les 9 CODEP de la LGEBAD.
- 1.2 Chaque CODEP s'engage à aligner à chaque tour une équipe dans les conditions de l'ART.2
- 1.3 Tous les joueurs minibads, poussins, benjamins et minimes de la LGEBAD à jour de leur licence auprès de la FFBad peuvent participer à cette compétition sous réserve qu'ils soient sélectionnés par leur CODEP respectif.
- 1.4 Les inscriptions des équipes sur badnet se font par la CRJ.
- 1.5 Les capitaines de chaque équipe doivent se déclarer sur badnet par leur compte personnel au plus tard 2 semaines avant le début des rencontres.
- 1.6 Les capitaines doivent inscrire leurs joueurs dans badnet au plus tard 1 semaine avant le début des rencontres.
- 1.7 Les frais d'inscriptions s'élèvent à 100 € par CODEP payable à la LGEBAD à réception de la facture envoyée par le secrétariat de la ligue.

## **ART.2 COMPOSITION DES EQUIPES**

- 2.1. La composition type d'une équipe est de 2 garçons et 2 filles par catégorie d'âge (benjamin et minime) mais il est possible d'inscrire plus de joueurs que la composition type.
- 2.2. La composition minimale d'une équipe est de 2 garçons/1 fille ou 2 filles/1 garçon par catégorie d'âge (benjamin et minime).
- 2.3. Chaque joueur de l'équipe doit appartenir au même CODEP.
- 2.4. Un joueur ne peut être inscrit que dans une seule catégorie d'âge par rencontre.
- 2.5. Surclassement :
  - Un joueur MiniBad peut jouer en catégorie benjamin.
  - Un joueur poussin peut jouer en catégorie benjamine ou minime.
  - Un joueur benjamin peut jouer en catégorie minime.
- 2.6. Les joueurs faisant l'objet d'une sanction disciplinaire ne peuvent pas prendre part aux InterCodep pendant la durée de la sanction.
- 2.7. Les joueurs composant une équipe peuvent être différents d'une rencontre à l'autre.

	<p align="center"><b>Ligue Grand Est de Badminton</b> Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p align="center"><b>Identifiant :</b>  Règlement InterCodep 2024- 2025</p>	<p align="center">PAGE N°  <b>6</b></p>
--	--	---	---

## ART.3 ORGANISATION DE L'INTERCODEP DURANT LA COMPETITION

### 3.1. Confection des poules

La CRJ crée 2 poules : 1 poule « haute » de 5 CODEP / 1 poule « basse » de 4 CODEP.

Pour la saison 2024/2025, la poule « haute » regroupe les CODEP arrivés aux 5 premières places lors de l'InterCodep de la saison 2023/2024 et la poule « basse » les 4 CODEP restants.

A partir de la saison 2025/2026 :

- La poule « haute » est constituée :
  - Des CODEP arrivés 1, 2, 3 et 4 au classement de la poule « haute » de la saison précédente + du CODEP arrivé 1<sup>ier</sup> de la poule « basse »
- La poule « basse » est constituée :
  - Des CODEP arrivés 2, 3 et 4 au classement de la poule « basse » de la saison précédente + le CODEP arrivé 5<sup>ième</sup> de la poule « haute ».

3.2. En cas d'égalité dans une poule entre 2 CODEP, les CODEP seront départagées par le résultat de leur confrontation directe pure, c'est-à-dire sans double sanction liée aux éventuels points de forfait pour les matchs non joués.

3.3. En cas d'égalité dans une poule entre 3 CODEP, les équipes seront départagées dans l'ordre :

- A la différence des matchs,
- Puis si l'égalité persiste à la différence de sets,
- Puis si l'égalité persiste, à la différence de points,
- Enfin si l'égalité persiste elles seront départagées par l'âge, l'avantage allant au CODEP avec la moyenne d'âge des joueurs ayant participé au TOUR concerné la plus jeune.

Comme pour le 3.2, pas de double sanction liée aux éventuels points de forfait pour les matchs non joués.

### 3.4. Classement dans les poules **après chaque tour**

A l'issue de chaque rencontre, on attribue aux équipes les points suivants :

- + 3 points par rencontre gagnée
- + 2 points par rencontre se terminant sur une égalité
- + 1 point par rencontre perdue
- 0 point par rencontre forfait (cas de force majeure)

	<p align="center"><b>Ligue Grand Est de Badminton</b> Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p align="center"><b>Identifiant :</b>  Règlement InterCodep 2024- 2025</p>	<p align="center">PAGE N°  7</p>
--	--	---	--

#### **ART.4 DEROULEMENT D'UN INTERCODEP**

- 4.1. Les convocations sont envoyées par la LGEBAD dans la mesure du possible 10 jours avant la date de chaque Tour.
- 4.2. Chaque CODEP est présent au minimum 40 minutes avant le début de sa première rencontre.
- 4.3. Une rencontre entre 2 CODEP est composée de 5 matches par catégorie (benjamine et minime) soit un total de 10 matches.
- 4.4. Dans chaque catégorie ont jouera: 1 SH, 1 SD, 1 DH, 1 DD, 1 DMx, chaque match se jouant en 2 sets gagnants de 21 points.
- 4.5. Un même joueur ne peut pas disputer plus de 2 matches lors de la même rencontre.
- 4.6. Deux documents sont à fournir successivement **à chaque jour d'InterCodep** par les responsables de chaque CODEP :
  - La feuille de présence, faisant état des joueurs présents. Cette feuille est à rendre à la table de marque au plus tard 30 minutes avant la 1<sup>ière</sup> rencontre du CODEP concerné. Elle est valable pour **toutes les rencontres du jour, et elle peut être modifiée, avec l'accord du JA, d'une rencontre à l'autre.**
  - La feuille de match faisant état de la composition de l'équipe du CODEP pour chaque rencontre du tour. Cette feuille est à rendre à la table de marque au plus tard 15 minutes avant l'heure de début de chaque rencontre.
  - Dans le cas d'une rencontre sans arbitre, les responsables des 2 CODEP s'affrontant sont responsables du remplissage et du retour de la feuille de match à la table de marque à l'issue de la rencontre.
- 4.7. Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matches gagnés, perdus et forfaits sur l'ensemble des 10 matches, selon le barème suivant :
  - + 1 point par match gagné
  - 0 point par match perdu
  - - 1 point par match non joué
- 4.8. Tous les joueurs figurant sur la feuille de présence d'un CODEP ne sont pas obligés d'être aligné sur la rencontre concernée, en revanche aucun joueur non inscrit sur la feuille de présence ne peut prendre part à une rencontre.
- 4.9. De plus, un joueur inscrit dans la liste des joueurs sur badnet par son CODEP lors de la phase des inscriptions (article 1.6) peut ne pas apparaître sur la feuille de présence le jour de l'InterCodep.

	<p align="center"><b>Ligue Grand Est de Badminton</b> Maison des Sports 13 rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE</p>	<p align="center"><b>Identifiant :</b>  Règlement InterCodep 2024- 2025</p>	<p align="center">PAGE N°  <b>8</b></p>
--	--	---	---

- 4.10. Avant le début d'une rencontre, si un joueur se blesse, le JA pourra accepter de modifier la feuille de match. **Le joueur dit « blessé » ne pourra prendre part à une autre rencontre de la jour que sur accord du JA.**
- 4.11. Une fois la rencontre lancée, si à la suite d'une blessure durant un match (ou à la suite d'un match), un joueur n'est plus en mesure de jouer son match suivant, il pourra être remplacé sur la feuille de match par un autre joueur de son CODEP sous réserve que ce dernier apparaisse bien dans la feuille de présence et que cela ne l'amène pas à faire plus de 2 matchs lors d'une rencontre.
- 4.12. En cas de force majeure, si lors d'un Tour un CODEP n'a pas suffisamment de joueurs pour jouer tous les matchs d'une rencontre, il pourra tout de même jouer les matchs « faisables ».
- 4.13. Un CODEP qui ne se présenterait pas à la convocation de l'InterCodep sera déclaré forfait sur le Tour concerné et ne marquera aucun point sur ce Tour.  
De plus, la LGEBaD se réserve le droit de lui attribuer une sanction financière dans le cadre du dialogue de gestion Ligue/CODEP.